

16 oct 2023 -12:22

Lancement officiel de la restauration des façades du Palais de Justice de Bruxelles

Le lundi 16 octobre 2023, le coup d'envoi officiel a été donné pour la restauration des façades du Palais de Justice de Bruxelles, et ce, en présence, entre autres, de Mathieu Michel, secrétaire d'État chargé de la Régie des Bâtiments, Vincent Van Quickenborne, ministre de la Justice, Ans Persoons, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale chargée de l'Urbanisme et du Patrimoine, et Philippe Close, bourgmestre de Bruxelles. Cette date n'est pas anodine car elle est exactement un jour après le 140^e anniversaire de l'inauguration du Palais de Justice (1883).

Vincent Van Quickenborne, ministre de la Justice : *« Le Palais de Justice de Bruxelles est entouré d'échafaudages depuis presque 40 ans. Pour beaucoup, c'est le symbole d'une stagnation de la Justice depuis des décennies. Mais, tout comme la Justice a entamé un tournant – notamment grâce à la transformation numérique, l'exécution des courtes peines et un nouveau Code pénal –, il en est de même pour le Palais de Justice. Le secrétaire d'État Michel et la Régie des Bâtiments ont l'ambition de faire retrouver toute sa grandeur au Palais de Justice. Les magistrats, le personnel judiciaire, les avocats et tous ceux qui doivent y travailler quotidiennement le méritent. La rénovation est un labeur qui prendra des années, mais nous en verrons l'avancée jour après jour. »*

Mathieu Michel : Secrétaire d'Etat chargé de la Régie des Bâtiments : *"Après plus de 40 ans d'immobilisme, c'est avec une immense joie que je peux dire qu'aujourd'hui est un jour à marquer d'une pierre blanche! La carcasse de fer qui enferme le plus grand Palais de Justice du monde va enfin, progressivement, être retirée. Plus qu'un symbole lié à notre patrimoine belge, le Palais de Justice, bâtiment emblématique de notre capitale et de notre pays, symbolise également la Justice. Il marque, en effet, la démocratie pour l'application de peines de manière adaptée et juste. C'est donc notre devoir de l'entretenir et de le présenter dans toute sa grandeur aux générations futures. Ce lundi 16 octobre 2023, au lendemain du 140^e anniversaire de ce chef d'œuvre architectural, je suis très ému de pouvoir enfin lancer ce chantier de restauration des façades tant attendu. Ces échafaudages qui ont patienté près de quatre décennies vont enfin être utilisés pour commencer par remplacer les pierres abimées par celles d'origine provenant de la même carrière. L'armure de fer de la façade avant, côté Place Poelaert, pourra dès lors, progressivement être retirée. Outre les travaux relatifs à la restauration de la façade principale et au remplacement des pierres, l'objectif est également d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment en remplaçant, entre autres, les menuiseries extérieures (les châssis) en vue d'une consommation énergétique durable (prestation thermique, transfert de chaleur). Pour 2024, le péristyle de la façade Poelaert sera quant à lui complètement restauré. Dans la foulée, nous nous attèlerons à la restauration du socle de la coupole pour clôturer cette phase-là (phase I) pour fin 2027. Comme promis, le Palais de Justice sera libéré de ses échafaudages pour 2030! Je tiens, avec énormément d'enthousiasme, à remercier toutes les équipes de la Régie des Bâtiments, les architectes de « Perspectiv architecten », Artes, les équipes techniques et les ouvriers pour l'incroyable travail engrangé depuis la reprise sérieuse de ce beau projet. Ils m'ont suivi dans ma détermination et ma volonté à s'atteler à ce titanesque chantier. L'ensemble des acteurs de la Justice pourront bientôt œuvrer dans des conditions à la hauteur du travail incroyable qu'ils font au quotidien. La restauration du Palais de Justice est donc bel et bien en marche. Je peux confirmer mon engagement à restaurer toutes les façades du Palais de justice et le libérer ainsi de ces échafaudages pour le bicentenaire de la Belgique. En 2024, une première étape importante sera franchie, avec une vue sur une façade restaurée à partir de la Place Poelaert. »*

Ans Persoons, Secrétaire d'Etat bruxelloise à l'Urbanisme et au Patrimoine : *« Près de 140 ans après son*

inauguration et 40 ans après la pose des premiers échafaudages, les travaux de rénovation du Palais de Justice commencent ENFIN ! Aujourd'hui, nous mettons fin à une situation scandaleuse qui n'a que trop duré et nous redonnons à ce patrimoine sa splendeur d'origine ! Le Palais de Justice figure sur la liste indicative du patrimoine mondial depuis 2008. Après les travaux, il pourra pleinement prétendre à une inscription définitive. Avec le plein soutien de la Région bruxelloise, il pourrait ainsi devenir Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Cela serait plus que mérité pour ce symbole de la Justice qui de par son architecture éclectique du 19e siècle est un point de repère dans la ville pour tous les Bruxellois. »

Jean-Paul Janssens, président du comité de direction, SPF Justice : « *Le palais de Justice de Bruxelles est, depuis 140 ans, une icône de notre architecture et le cœur symbolique de nos services judiciaires. Il est grand temps que ce patrimoine historique retrouve sa gloire d'antan. La restauration de la façade permet non seulement de retrouver son élan esthétique, mais aussi de rendre le bâtiment structurellement résistant et prêt pour l'avenir. A l'image de la Justice, le palais de Justice de Bruxelles se rénove et se modernise continuellement. Certaines étapes, telle celle à laquelle nous assistons aujourd'hui, sont particulièrement remarquables. Le SPF Justice et, en particulier, la direction Buildings & Facilities de Team Support continueront à suivre de près ce trajet de longue haleine et à contribuer aux travaux de rénovation et à une Justice plus moderne. »*

Jan De Moor, Directeur général Artes Woudenberg : « *En tant que groupe Artes, nous éprouvons une fierté immense de pouvoir entreprendre ce projet ! Nos Constructive People mettront toute leur passion et leur expertise au service de la restauration des magnifiques façades en pierre naturelle et menuiseries en bois, afin de faire briller le Palais de Justice pour les 100 prochaines années. »*

Les travaux de restauration des façades ont débuté cet été. La première phase, qui durera environ deux ans, comprend la restauration de la façade avant du Palais de Justice donnant sur la place Poelaert. Ces travaux s'élèvent à environ 31,7 millions d'euros, TVA comprise.

Le Palais de Justice étant classé comme monument, une collaboration étroite a été mise en place avec la Direction du Patrimoine culturel de la Région de Bruxelles-Capitale et la ville de Bruxelles.

Restauration de la façade

La façade avant du Palais de Justice, érigé entre 1866 et 1883, est altérée par l'usure du temps et des dégâts d'humidité dus à des infiltrations.

La restauration comprend le nettoyage, le contrôle et la réparation des matériaux pierreux. Pour la réparation ou le remplacement des matériaux pierreux, afin de conserver l'aspect d'origine du Palais de Justice, des pierres taillées sur mesure, identiques à celles provenant des carrières d'origine, seront utilisées. Pour les façades, le type de pierre dominant est la pierre de Comblanchien, issue des carrières de Comblanchien dans la région française de Bourgogne. Lors de la construction du Palais de Justice, ce type de pierre a été choisi pour sa haute résistance à la compression, permettant de l'utiliser pour la portée

extrême du portique central. Le Palais de Justice de Bruxelles était l'un des premiers bâtiments en Belgique pour lequel ce type de pierre a été utilisé, tout comme le bâtiment du Conservatoire de Bruxelles et le Palais de Justice Britselei à Anvers.

Selon les estimations, 60 000 m³ de pierre de Comblanchien ont été utilisés, ce qui correspond à au moins 150 000 m² de surface de pierre.

Environ 400 m³ de pierre seront remplacés pour la restauration de la façade avant. Les blocs de pierre seront sélectionnés en fonction de la qualité dans les carrières en France et seront ensuite transformés dans les formes adéquates dans des ateliers de taille de pierre en Belgique.

L'objectif est de conserver autant que possible les matériaux existants ; seule une partie très limitée des pierres devra être complètement remplacée.

Afin d'éviter des futures infiltrations d'eau après la restauration, le jointolement sera en grande partie refait. Les surfaces de pierres horizontales seront recouvertes d'un revêtement étanche à l'eau.

Restauration du péristyle ainsi que de la menuiserie et réaménagement de la cour d'honneur

Les travaux de la façade avant du Palais de Justice comprennent, non seulement la restauration des pierres des façades et la restauration de la menuiserie extérieure, mais également la restauration du péristyle :

- Réparation des zones abîmées dans le péristyle et rafraîchissement des couches de finition pour rétablir la couleur d'origine.
- Restauration et remise en peinture de la menuiserie extérieure.
- Remplacement du vitrage pour un certain nombre de menuiseries. En fonction des espaces, il s'agit soit d'un vitrage de sécurité ou anti-effraction (espaces hautement sécurisés), soit d'un vitrage isolant (pour les locaux chauffés), améliorant davantage l'efficacité énergétique du Palais de Justice.

La cour d'honneur (parvis) sera, par ailleurs, réaménagée et une grille conforme au modèle historique sera placée.

Pour le Palais de Justice, un plan lumière a été élaboré visant à mettre en avant les aspects esthétiques et architecturaux du bâtiment.

Enfin, l'adaptation des échafaudages du socle de la coupole est également comprise dans les travaux de la première phase. Ces échafaudages servent à l'étude de restauration préparatoire pour le socle et aux futurs travaux.

Panneaux d'information

Des panneaux ont été placés le long de la place Poelaert sur les grilles du chantier afin d'informer les passant.e.s sur l'histoire du Palais de Justice et de ses travaux.

Suite du projet

Le socle de la coupole sera restauré dans une phase ultérieure (la coupole a déjà été restaurée en 2003). Début 2024, l'étude de restauration et les essais de restauration pour cette zone débiteront. Les travaux en eux-mêmes sont planifiés entre 2026 et 2027. Pour ces travaux, un dossier d'adjudication distinct sera élaboré.

Les façades des côtés de la rue de Wynants, de la rue aux Laines et de la rue des Minimes, ainsi que les façades des cours intérieures et des rampes, suivront lors des phases ultérieures, à la suite des travaux de la première phase.

L'objectif est de ne plus avoir d'échafaudages sur le Palais de Justice pendant l'année 2030, cette dernière marquant le bicentenaire de la Belgique.

Fiche technique des travaux de la phase 1

- Propriétaire : État belge
- Maître de l'ouvrage : Régie des Bâtiments
- Occupant : SPF Justice
- Surface de la façade avant : ± 22 750 m²
- Études : PERSPECTIV architecten
- Entrepreneur des travaux de la phase 1 : T.M. Artes Woudenberg nv - Artes Roegiers nv
- Coût des travaux de la phase 1 : 31,7 millions d'euros, TVA comprise
- Durée des travaux de la phase 1 : 400 jours ouvrables (environ 2 ans)

[Télécharger les photos](#)

Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
<http://www.buildingsagency.be>

Nele Heerwegh (NL) -Cardoso Nunes
Catherine (FR)
+32 (0)470 13 10 74
+32 (0)495 21 06 86
press@buildingsagency.be